

**AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES**

**Bureau du 4 mars 2015**

**Point 1**

**Délibération n°2015-03B** portant approbation de l'ordre du jour du bureau du conseil d'administration du 4 mars 2015.

Vu le code de l'environnement ;

Sur présentation du directeur de l'établissement public

**Article 1 :**

Le bureau du conseil d'administration approuve l'ordre du jour.

**Article 2 :**

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.


Le Président du Conseil d'administration

  
Paul GIACOBBI

Le Directeur

  
Olivier LAROUSSINIE

Le commissaire du gouvernement

  
A Paris, le 4 mars 2015

Personne à contacter :	Maëlenn Le Diagon <a href="mailto:maelenn.lediagon@aires-marines.fr">maelenn.lediagon@aires-marines.fr</a>
Date :	26 février 2015
Objet :	<b>Bureau du 4 mars 2015</b>  <b>Point n°1</b>  <b>Approbation de l'ordre du jour</b>

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès verbal de la réunion du bureau du 7 janvier 2015
3. Préparation du conseil d'administration du 31 mars 2015 :
  - Approbation du contrat d'objectifs et de performance 2015-2017
  - Approbation du rapport d'activité 2014 – bilan du contrat d'objectif
  - Approbation du compte financier 2014, rapport financier
  - Approbation du plan de gestion du parc naturel marin des Glorieuses
  - Approbation du règlement intérieur du conseil de gestion du parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
  - Délégations du conseil d'administration aux conseils de gestion des parcs naturels marins du Golfe du Lion et du bassin d'Arcachon pour fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers pour certains types d'opérations définies aux plans de gestion, rendre des avis sur les demandes d'autorisation d'activités et sur les projets de schémas de mise en valeur de la mer.
  - Délégation au Bureau pour rendre un avis sur les projets de modification des décrets de création des parcs naturels marins de Mayotte et du golfe du Lion
  - Colloque AMP : point d'avancement
  - Point d'information sur l'organisation du séminaire biogéographique Natura 2000
  - Approbation de la subvention versée à l'Amicale du personnel
  - Questions diverses :
    - Point sur la préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité
    - Compte-rendu de la délégation accordée par le Conseil d'administration aux conseils de gestion des parcs naturels marins d'Iroise et de Mayotte pour fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers pour certains types d'opérations définies aux plans de gestion